



«Car nous luttons pour survivre»

Le travail des enfants chez les réfugiés du conflit syrien

Rapport travail des enfants 2016



Terre des hommes

Aide à l'enfance.

tdh.ch

Impressum

Terre des hommes
Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters
Avenue de Montchoisi 15, CH-1006 Lausanne
T +41 58 611 06 66, F +41 58 611 06 77
E-mail : info@tdh.ch, CCP : 10-11504-8

Soutien à la recherche : Ornella Barros, Dr. Beate Scherrer, Angela Großmann

Auteurs : Barbara Küppers, Antje Ruhmann

Traduction française : Atenao

Crédits photos :

Page de couverture, p. 13, 37 : Servet Dilber
p. 3, 8, 12, 21, 22, 24, 27, 47 : Ollivier Girard
p. 3 : Fédération Internationale Terre des Hommes
p. 3 : Christel Kovermann
p. 5, 15 : Terre des Hommes Pays-Bas
p. 7 : Helmut Steinkeller
p. 11, 30, 38, 40 : Kerem Yucel

L'étude présente fait partie d'une série publiée chaque année par terre des hommes Allemagne le 12 juin, Journée mondiale contre le travail des enfants. Nous remercions terre des hommes Allemagne pour le travail réalisé à cette occasion, ainsi que Terre des hommes Italie et Terre des Hommes Pays-Bas pour leur contribution. Nous remercions également nos collaborateurs, en particulier au Moyen-Orient et en Europe, qui ont largement contribué à la production, la rédaction et la traduction de l'étude.

Terre des hommes (Lausanne) est membre de la Fédération Internationale Terre des Hommes, qui regroupe les organisations cousines en Suisse et dans d'autres pays. Ce mouvement porte leur voix au niveau international, européen et auprès des instances des Nations Unies.

Initialement publiée par terre des hommes Allemagne en anglais et allemand, Juin 2016.

Suivez-nous:

www.facebook.com/tdh.ch
www.twitter.com/tdh_ch
www.vimeo.com/tdhinfocenter

Avant-propos

Cher lecteur, chère lectrice,

Cette étude apporte des informations directes et pertinentes sur la réalité à laquelle sont confrontés les enfants syriens qui travaillent dans leur pays d'origine, dans les pays voisins ou dans d'autres pays en Europe. La guerre civile en Syrie est la pire crise humanitaire de notre époque. Des centaines de milliers de personnes, adultes comme enfants, ont été tuées. Les deux tiers des Syriens ont perdu leur maison et leurs moyens de subsistance. Des millions de Syriens ont été déracinés de leur communauté d'origine et contraints de fuir au sein de leur pays ou dans des pays voisins. Cette répercussion logique a attiré l'attention du monde entier non seulement sur la crise humanitaire qui touche à la fois les communautés locales et les gouvernements nationaux, mais aussi sur la tension économique et sociale. Les différentes parties continuent de faire couler le sang. Et les souffrances s'intensifient. Environ la moitié des réfugiés syriens et des personnes déplacées sont des enfants et des adolescents, qui sont deux fois plus vulnérables en raison de leur double statut d'enfant et de migrant/réfugié.

Terre des Hommes et les partenaires de la campagne Destination Inconnue apportent leur aide aux enfants en Syrie, dans les pays voisins, sur les routes de transit migratoire et dans les pays d'accueil. Terre des Hommes et les autres leaders de la communauté humanitaire exhortent toutes les parties à cesser immédiatement les attaques sur les populations civiles, sur les hôpitaux et sur les écoles, à convenir d'un cessez-le-feu et à entamer des négociations de paix. Terre des Hommes lance un appel à tous les États vers lesquels les enfants réfugiés se tournent pour demander l'asile et leur rappelle leurs devoirs envers tous les enfants. Les devoirs des États sont inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant, convention qu'ils ont déjà ratifiée : un enfant reste un enfant, quel que soit son statut juridique. Car une chose est certaine : même lorsqu'ils parviennent à fuir la guerre, les enfants ne sont pas pour autant à l'abri du danger. Cette étude fait état d'une forte augmentation de l'exploitation économique de ces enfants. Ils sont en effet amenés à travailler sur des exploitations agricoles, dans la rue, dans des usines et dans des tentes ou d'autres espaces confinés où ils ont désormais élu domicile. Un grand nombre d'entre eux, principalement des garçons, sont également recrutés pour combattre dans des organisations terroristes.



Les raisons de protéger ces enfants du travail et de l'exploitation sont légions, et les mesures qui permettent d'y parvenir également. Mais de nombreux États acceptent tout simplement que le risque d'exploitation augmente ; souvent, ce sont même eux qui génèrent ce risque par le biais de leurs décisions. Les enfants ont des droits, où qu'ils se trouvent, qu'ils soient chez eux ou en fuite. Chaque État a le devoir de garantir la survie des enfants et leur accès à l'éducation et aux meilleurs soins médicaux possibles. En donnant toujours la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant, cette politique serait des plus réalistes non seulement parce qu'elle offrirait aux enfants de bonnes perspectives mais aussi parce qu'elle contribuerait de manière significative à la coexistence pacifique et au développement économique dans les pays d'accueil. Bien que le futur de la crise syrienne et son impact sur la région s'annoncent bien sombres, il est toujours possible de subvenir aux besoins croissants et complexes des enfants syriens.

Terre des Hommes souhaite remercier tous les enfants qui ont fait part de leurs expériences et qui ont exprimé leur point de vue et leurs espoirs lors des entretiens et dans les groupes de discussion qui se sont tenus pendant cette étude. Nous remercions les nombreux membres et organisations partenaires qui interviennent tous les jours, tout au long du parcours de ces enfants : en Syrie, sur les routes de transit migratoire et dans les pays d'accueil. Sans leur travail, l'élaboration de ce rapport n'aurait pas été possible.

Ignacio Packer	Albert Recknagel
Secrétaire général	Porte-parole du Conseil exécutif
Terre des Hommes	Terre des Hommes Allemagne

1 En bref

Terre des Hommes¹ a trouvé des preuves substantielles démontrant que les enfants syriens² sont largement exposés au travail des enfants, y compris sous ses pires formes, en Syrie, dans les pays voisins, ainsi que sur les routes de transit à travers l'Europe. On présume qu'une part importante des enfants qui fuient la Syrie, qu'ils soient accompagnés, non accompagnés ou séparés de leurs parents³, en sont victimes.

- **En Syrie, les enfants sont chaque jour confrontés à l'horreur** : on observe de graves violations des droits de l'homme, telles que des assassinats, des mutilations, des recrutements par des groupes armés, des attaques d'écoles et d'hôpitaux. Les résultats des enquêtes indiquent que le conflit et le déplacement ont contraint davantage d'enfants à travailler dans des conditions de plus en plus dangereuses et abusives, qui ont un impact physique, mental ou social sur eux et qui limitent leur droit à l'éducation. En l'absence de services d'aide suffisants dans les zones contrôlées par le gouvernement ou des groupes terroristes, ainsi que dans les zones assiégées, les conditions de vie sont indignes et beaucoup de ces enfants sont sévèrement traumatisés et nécessitent une aide immédiate.
- Les enfants réfugiés syriens⁴ portent un **lourd fardeau** et sont souvent contraints d'assumer le rôle de soutien de famille. Le travail des enfants, y compris sous ses pires formes, a pris des proportions alarmantes dans les pays voisins de la Syrie. C'est en effet un mécanisme d'adaptation qui se manifeste une fois que les économies des ménages sont épuisées, que les revenus ou les services d'aide sont réduits. Depuis que les Nations Unies ont réduit leurs rations en raison du manque de financements pendant l'hiver 2014/2015, de plus en plus d'enfants ont été amenés à travailler, notamment des enfants très jeunes.
- Dans les **pays voisins** tels que la Jordanie, le Liban, l'Irak et la Turquie, on trouve des enfants dans de nombreux lieux de travail : sur des sites de construction, sur des exploitations agricoles, dans les marchés, dans les rues et dans tout type de services. Garçons et filles travaillent de nombreuses heures et souvent sept jours par semaine. On identifie plusieurs caractéristiques :

¹ Dans ce rapport, le terme « Terre des Hommes » fait référence aux dix organisations membres du réseau de la Fédération internationale Terre des Hommes. <http://www.terredeshommes.org/>

² Le terme « enfant » est employé dans ce rapport selon la définition de l'article 1 de la Convention internationale des droits de l'enfant, à savoir : « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable », Nations Unies (1989) : Convention internationale des droits de l'enfant, 20 novembre 1989, doc. ONU A/RES/44/25, <http://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx>

³ Le Comité des droits de l'enfant a défini le terme « enfant non accompagné et séparé de ses parents » comme suit : « Les enfants non accompagnés (parfois appelés « mineurs non accompagnés ») sont des enfants qui se trouvent séparés de leurs deux parents et d'autres membres de leur famille, et qui ne sont pris en charge par aucun adulte à qui la loi ou la coutume attribue la responsabilité de s'occuper d'eux. Les enfants séparés sont des enfants [...] qui ont été séparés de leurs deux parents, ou de la personne qui était initialement chargée, selon la loi ou la coutume, de subvenir à leurs besoins ; ils ne sont pas nécessairement séparés d'autres membres de leur famille. Certains « enfants séparés » peuvent donc être accompagnés par des membres adultes de leur famille. » Comité des droits de l'enfant (2005) : Traitement des enfants non accompagnés ou séparés se trouvant en dehors de leur pays d'origine, Observation générale n°6, Doc. ONU CRC/GC/2005/6, 1^{er} septembre 2005, <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/GC6.pdf>

⁴ Le terme « enfant réfugié » est utilisé dans ce rapport selon la définition de la CIDE et désigne un enfant non accompagné ou accompagné par ses parents ou par un autre adulte, qui a quitté son domicile habituel afin d'obtenir le statut de réfugié ou de bénéficier d'une autre protection internationale.

- tous les partenaires ayant participé aux entretiens ont souligné le fait que le travail des enfants et les forts taux de **chômage chez les jeunes** étaient déjà un problème dans les pays respectifs avant la crise syrienne et qu'ils touchaient également les enfants dans les communautés d'accueil.
- Le **type d'abri** ne semble faire aucune différence sur le risque du travail des enfants. Le travail des enfants existe dans les camps officiels ainsi que dans les villes et les villages où une vaste majorité des réfugiés syriens résident actuellement.
- **Contrairement aux contextes sans conflit**, le fait que les enfants soient accompagnés de leur famille ne les empêche pas d'être exposés au travail des enfants.
- Interrogés par Terre des Hommes dans dix groupes de discussion (*Focus Group Discussions*, ou FGD), les 86 enfants réfugiés syriens et les 11 enfants irakiens déplacés internes, âgés entre 8 et 18 ans, ont déclaré travailler au Liban, en Jordanie et en Irak ou avoir commencé à travailler après leur arrivée dans les pays voisins de la Syrie (FGD menés en Serbie et en Grèce).
- En ce qui concerne la **route des Balkans**, rien n'a indiqué que le travail des enfants s'est développé dans cette zone de transit jusqu'au début de l'année 2016 ; ceci s'explique par le fait que la plupart des personnes souhaitent poursuivre leur voyage rapidement. Cependant, cette année, après la fermeture des frontières le long de la route des Balkans, des cas isolés de travail des enfants ont déjà été signalés aux membres de Terre des Hommes. Ces cas sont surtout localisés à Idoméni, en Grèce, où les réfugiés sont bloqués sans aucune assistance adéquate.



- L'**Allemagne** est l'un des pays de destination des réfugiés syriens mais elle n'est pas préparée pour reconnaître le risque du travail des enfants chez les enfants réfugiés qui arrivent dans le pays. Le recueil de données et les recherches sur ce point sont d'une grande importance car des cas isolés de travail, d'exploitation et de trafic ont déjà été identifiés.
- De nombreux **facteurs de rejet et d'attraction** relatifs au travail des enfants ont été identifiés. Les facteurs principaux sont les conséquences de la guerre, les raisons économiques (y compris l'impossibilité pour les parents d'accéder au travail légal), un manque d'accès à l'éducation (à cause de problèmes juridiques empêchant l'inscription scolaire, à cause de l'éloignement par rapport aux écoles, etc.), les problèmes de santé (membres de la famille malades, accès restreint au système de santé), ainsi que les situations familiales (ex. : famille monoparentale) et l'insuffisance de l'aide humanitaire.

- Compte tenu de ces facteurs très variés qui affectent les conditions de vie globales des enfants réfugiés, les **mécanismes de prévention et de protection** doivent suivre une **approche multidimensionnelle** pour être efficaces. Ainsi, au lieu d'établir des programmes spécifiques de lutte contre le travail des enfants, les interventions visant à protéger les enfants de l'exploitation doivent être intégrées de façon générale dans tous les programmes de protection de l'enfance. Une approche holistique doit inclure tous les aspects du travail des enfants, à savoir la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, les moyens de subsistance, l'aide financière et les autres aides directes. Elle doit également inclure le plaidoyer, la sensibilisation et l'intégration sociale. Le Modèle régional d'action pour lutter contre l'exploitation des enfants par le travail au Proche-Orient et au Moyen-Orient, développé par Terre des Hommes (voir encadré II), adopte cette approche.

2 Conclusion

Cette étude a émis l'hypothèse que les conflits en Syrie et dans la région ont donné lieu à une augmentation du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, et que celui-ci est utilisé comme mécanisme d'adaptation négatif chez les familles syriennes réfugiées et déplacées internes pour survivre dans les pays voisins ainsi que sur la route des Balkans en direction de l'Europe, et pour couvrir les dépenses engendrées par leur déplacement. Cette hypothèse a été en partie validée comme l'indique la synthèse ci-dessous.

a) *Graves violations à l'encontre des enfants en Syrie*

En Syrie, les enfants sont confrontés quotidiennement à l'horreur sous de multiples formes. Ils sont témoins d'atrocités et de violences au sein de leur communauté et dans leur famille, et sont directement affectés par les combats, les assassinats et les mutilations incessants, dans les zones contrôlées par le gouvernement ainsi que dans les zones assiégées. Le présent rapport a identifié plusieurs formes de travail des enfants, notamment les pires d'entre elles. Elles se manifestent comme des mécanismes qui permettent aux familles de s'adapter aux conditions de vie dévastatrices en Syrie. Le recrutement des enfants par les groupes armés est une pratique largement répandue et nuit au plus haut point à leur développement. Les données étant insuffisantes, il est impossible d'indiquer le nombre global d'enfants contraints de travailler. Les facteurs d'incitation clés sont les conséquences de la guerre en Syrie. Les enfants et leur famille sont privés de tous leurs moyens de subsistance et sont donc contraints de recourir aux mécanismes d'adaptation les plus drastiques. Les mécanismes de protection adéquats font défaut en raison des attaques portées sur les infrastructures, comme les hôpitaux, et les services humanitaires fournis sont limités.

b) *Proportions alarmantes du travail des enfants dans les pays voisins de la Syrie*

Avec l'arrivée massive des réfugiés syriens dans les pays voisins de la Syrie (Liban, Jordanie, Irak, Turquie), la situation socioéconomique et politique s'est considérablement détériorée et touche aussi bien les réfugiés que les communautés d'accueil, ce qui génère de plus en plus de tensions sociales ainsi que l'épuisement des capacités et des infrastructures. L'aide humanitaire fournie est insuffisante pour couvrir les besoins de tous les réfugiés. La population syrienne se retrouve confrontée à des conditions de vie insupportables. C'est en réaction à cette situation que des mécanismes d'adaptation ont émergé. Les enfants réfugiés syriens portent un lourd fardeau car ils sont souvent contraints d'assumer le rôle de soutien de famille dans leur foyer touché par la guerre. Selon les conclusions de ce rapport, le travail des enfants, y compris sous ses pires formes, s'est considérablement développé à cause de la crise. Il se manifeste dans tous les secteurs : l'agriculture, le bâtiment ou les petits commerces. Les enfants réfugiés sont aussi recrutés par les groupes armés. Sur les 76 enfants consultés par Terre des Hommes dans les pays voisins de la Syrie, 45 ont indiqué travailler plus de 7 heures par jour, et 28 de ces enfants travaillent 7 jours par semaine.

Un grand nombre de **facteurs de rejet et d'attraction** ont été identifiés, ce qui prouve que le travail des enfants chez les enfants réfugiés est un **problème multidimensionnel**. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les facteurs identifiés touchent toutes les sphères de la vie : les conséquences globales de la guerre, une situation économique qui se détériore, le manque d'accès à l'éducation, le mauvais état de santé d'un membre de la famille, la situation générale de la famille, ainsi que le manque d'aide humanitaire. Les résultats spécifiques à un pays et basés sur des groupes de discussion sont marqués d'un astérisque (*).⁵

⁵ Les facteurs de rejet et d'attraction ne sont pas classés par fréquence.

Facteurs généraux de rejet et d'attraction pour le travail des enfants	Facteurs de rejet et d'attraction spécifiques à un pays pour le travail des enfants, en dehors des facteurs généraux	
<ul style="list-style-type: none"> • Conséquences de la guerre • Raisons économiques <ul style="list-style-type: none"> - Grande pauvreté a) des réfugiés eux-mêmes ; b) des communautés d'accueil - Épuisement des économies - Diminution du revenu - Épuisement d'autres mécanismes d'adaptation - Familles ayant besoin d'aide - Prix de location élevés - Fort taux de chômage (chez les jeunes) dans les pays d'accueil et en Syrie • Manque d'accès à l'éducation <ul style="list-style-type: none"> - Coûts des transports élevés - Tensions sociales avec les communautés d'accueil (pas en Irak) • Problèmes de santé <ul style="list-style-type: none"> - Membre de la famille malade • Problèmes familiaux, par ex. : <ul style="list-style-type: none"> - Parent mort pendant la guerre - Frères et sœurs plus jeunes • Manque d'aide humanitaire fournie par l'UNHCR, les ONG, les gouvernements • Espoir d'avenir <ul style="list-style-type: none"> - Retour à l'école <p>Retour au domicile en Syrie*</p>	Jordanie	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens financiers pour les traitements médicaux/assurance santé insuffisante* • Pas d'accès aux permis de travail pour les parents • Assurer l'éducation pour les frères et sœurs moins âgés* • Rôle d'aîné des enfants de la famille* • Les ménages monoparentaux sont plus susceptibles d'envoyer leurs enfants travailler. • Négligence parentale* • Problèmes juridiques/absence de documents officiels empêchant l'accès à l'éducation
	Liban	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles réglementations pour le passage des frontières et établissement d'une procédure coûteuse de renouvellement de résidence • Les ménages monoparentaux sont plus susceptibles d'envoyer leurs enfants travailler • Habillement* • Insécurité alimentaire* • Membres de la famille souffrant de maladies* • Envoi d'argent à la famille en Syrie* • Recrutement forcé
	Irak	<ul style="list-style-type: none"> • Âge avancé ou handicap* • Valeurs de la famille, par exemple : préjugés concernant l'éducation (travailler est plus important que d'aller à l'école/pression des pairs)* • Économiser de l'argent pour poursuivre la migration vers l'Europe • Les adolescents sont de plus en plus enclins à rejoindre les groupes armés à cause de leurs conditions de vie difficiles. • Recrutement forcé
	Turquie	<ul style="list-style-type: none"> • Forte demande de main d'œuvre peu chère dans le secteur industriel (ex. : textile)

En outre, d'autres conclusions intéressantes ont été mises en lumière. Il semblerait que le type de refuge ne fasse aucune différence sur le risque du travail des enfants : il se manifeste à la fois dans les camps officiels et dans les refuges non officiels ; cependant la majorité des réfugiés syriens se trouvant dans les pays voisins réside au sein des communautés d'accueil. De même, le fait que les familles ne soient pas séparées n'empêche pas pour autant l'exposition des enfants au travail. Dans les pays voisins de la Syrie, les filles sont davantage impliquées dans les tâches domestiques et travaillent rarement à l'extérieur. Il est donc difficile de connaître les conditions auxquelles elles sont confrontées et de garantir l'accès à l'éducation. Ces conclusions indiquent clairement que le travail des enfants dans les pays voisins de la Syrie doit être traité en adoptant une **approche holistique**. Les actions visant à lutter contre le travail des enfants, notamment sous ses pires formes, doivent être intégrées dans les programmes de protection de l'enfance et couvrir tous les aspects du travail des enfants, par exemple, l'éducation, les moyens de subsistance, l'aide financière et la gestion de cas.

c) Facteurs de risque pour le travail des enfants sur la route des Balkans et en Europe

En 2015, aucun élément ne permettait de prouver l'existence du travail des enfants chez les réfugiés syriens qui empruntaient la route des Balkans. Avec les derniers développements politiques, des milliers de réfugiés syriens sont désormais bloqués devant des frontières fermées, surtout en Grèce et en Macédoine. Des cas isolés de travail des enfants ont déjà été signalés à Terre des Hommes par des organisations partenaires en Grèce. La situation doit donc être analysée plus précisément et des mécanismes de protection cohérents doivent être mis en place à la fois par les acteurs étatiques et non-étatiques. Les pays de destination, comme l'Allemagne, doivent aussi redoubler leurs efforts pour recueillir des données et en savoir plus sur le risque du travail des enfants, notamment sous ses pires formes, et sur le trafic d'enfants chez les enfants réfugiés, à l'intérieur de leurs frontières. À l'heure actuelle, les activités qui pourraient faire la lumière sur ces questions font défaut.

3 Recommandations

3.1 Appel pour mettre fin aux souffrances en Syrie

En collaboration avec plus de 120 organisations humanitaires et institutions des Nations Unies, Terre des Hommes a lancé un appel commun⁶ exhortant le monde à réclamer la fin de la crise Syrienne et à demander le strict respect du droit humanitaire international. Jusqu'à ce qu'une solution diplomatique soit trouvée aux conflits et jusqu'à l'arrêt des combats, les mesures à prendre doivent inclure :

- un **accès sans restriction et durable pour que les organisations humanitaires** puissent apporter des secours immédiats à tous ceux qui en ont besoin en Syrie ;
- **des pauses humanitaires et des cessez-le-feu sans conditions et surveillés** pour acheminer la nourriture et les autres aides urgentes aux civils ;
- **l'arrêt des attaques sur les infrastructures civiles** ;
- la **liberté de mouvement** pour tous les civils et la levée immédiate de tous les sièges.

3.2 Recommandations générales

- Une **approche holistique, multidimensionnelle et transfrontalière** doit être adoptée dans la lutte contre le travail des enfants chez les enfants réfugiés.
- Le respect du **droit à l'éducation** pour tous les enfants réfugiés est primordial pour lutter contre le travail des enfants, et ceci passe par l'éducation informelle et les formations professionnelles.
- Le **droit des enfants d'être entendus** doit être respecté dans le processus de définition de solutions.
- Toutes les mesures doivent prendre en compte les **symptômes de détresse, de traumatisme et de stress post-traumatique**, et doivent donner accès aux services fondamentaux. Des services de réhabilitation et de réintégration doivent être mis à la disposition des enfants recrutés par les groupes armés.
- Le travail des enfants est un mécanisme d'adaptation qui se manifeste en réaction au désespoir, les **enfants qui travaillent ne doivent donc pas être incriminés**.
- Le recueil de données sur le travail des enfants chez les enfants réfugiés est primordial pour développer des actions ciblées.
- Les États doivent apporter des **financements supplémentaires** pour pallier des budgets insuffisants : au 18 mai 2016, seulement 25 % du 3RP (*Regional Refugee and Resilience Plan*, ou Plan régional pour les réfugiés et la résilience) et 18 % du HRP (*Humanitarian Response Plan*, ou Plan de réponse humanitaire) ont été financés.⁷

⁶ Pour plus d'informations, consultez Terre des Hommes (2016) : Syrie - Un appel à cesser la guerre, 21 janvier 2016, <http://www.terredeshommes.org/syria-an-appeal-to-end-the-war/>

⁷ Voir UNOCHA (2016) : Service de surveillance financière : <https://fts.unocha.org/pageloader.aspx?page=special-syriancrisis>.

3.3 Recommandations pour l'Union européenne

Terre des Hommes craint particulièrement que **l'accord UE - Turquie** sur les migrants présente un risque réel de contournement des obligations en matière de droits de l'homme. Par conséquent :

- l'UE doit **établir des mécanismes de prévention et de protection** ciblant les enfants réfugiés, avec une attention particulière portée aux victimes du travail ;
- l'UE doit **surveiller** la façon dont les États membres mettent en œuvre les mécanismes de protection, mais également identifier et partager les pratiques prometteuses visant à empêcher le travail des enfants ;
- la **coopération** entre les membres de l'UE doit être améliorée pour protéger les enfants réfugiés du travail, par exemple, en établissant un système d'enregistrement cohérent et en menant des inspections du travail ;
- l'UE doit soutenir l'accès à l'emploi et à l'éducation, et **accroître la qualification et les opportunités d'emploi pour les jeunes**.



3.4 Recommandations pour les gouvernements nationaux

Terre des Hommes exhorte tous les États à respecter les **Recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies** concernant « les droits de tous les enfants dans le contexte de migration internationale » et à établir des interventions y afférentes.⁸ Les recommandations supplémentaires suivantes sont formulées tout en sachant que les gouvernements concernés doivent être directement interpellés concernant certains aspects spécifiques :

- Il est du devoir de tous les États **d'appliquer et d'exécuter les conventions internationales sur les droits de l'homme**, en particulier les Conventions 138 et 182 de l'OIT et la CIDE.
- Ils doivent redoubler leurs efforts pour respecter le **droit de chaque enfant d'être protégé de l'exploitation économique**, de toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuel, et des autres formes d'exploitation portant atteinte à leur bien-être.⁹
- Les États doivent s'assurer que les **systèmes nationaux de protection de l'enfance** adoptent une approche holistique et qu'ils ciblent les enfants réfugiés susceptibles d'être contraints de travailler.
- Les États ont la responsabilité de **protéger les enfants non accompagnés ou séparés de leurs parents**. Il est primordial de déterminer formellement « l'intérêt supérieur », tel que cela est indiqué par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.¹⁰

3.5 Recommandations pour les organisations non gouvernementales

- Toutes les organisations qui fournissent des services aux enfants réfugiés doivent **établir des dispositifs de protection efficaces** contre les abus, le travail et l'exploitation, dans le cadre d'une politique de protection de l'enfance.
- Toutes les organisations ciblant les enfants réfugiés doivent **coordonner l'ensemble des programmes de protection et de prévention**, par exemple, via l'initiative NLG (No Lost Generation).
- Les organisations doivent s'assurer que leurs actions n'engendrent pas une augmentation du **risque de séparation des familles**, qui contraindrait davantage les enfants à travailler.
- Toutes les organisations impliquées doivent accroître leurs efforts pour **sensibiliser le public afin qu'il comprenne** les causes profondes du travail chez les enfants réfugiés.

⁸ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (2012) : Journée de Débat Général sur les droits de tous les enfants dans le contexte des migrations internationales, 28 septembre 2012, <http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/Discussions/2012/DGD2012ReportAndRecommendations.pdf>.

⁹ Articles 32, 34 et 36 de la CIDE.

¹⁰ Voir Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (2005) : Observation générale n°6, ibidem et HCR (2008) : Principes directeur relatifs à la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, <http://www.unhcr.org/4566b16b2.pdf>

3.6 Recommandations pour les entreprises et les syndicats

- L'ensemble des entreprises, y compris les commerçants, les grandes marques, les importateurs, doivent assumer **leurs responsabilités d'entreprise et respecter les droits de l'homme**¹¹ dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Il est de leur devoir de ne pas enfreindre les droits d'autrui, surtout ceux des enfants, et de traiter tout impact négatif qui pourrait se développer.
- Les **organisations d'employeurs** doivent sensibiliser leurs membres afin qu'ils **s'abstiennent d'embaucher des enfants**, conformément aux Conventions 138 et 182 de l'OIT, qu'il s'agisse d'enfants ressortissants du pays d'accueil ou d'enfants réfugiés.
- Les **syndicats doivent sensibiliser leurs membres** afin qu'ils signalent des cas de travail d'enfants.

Les **employeurs** doivent **redoubler leurs efforts** pour remédier au chômage des jeunes et proposer des formations professionnelles aux jeunes, qu'ils soient ressortissants du pays d'accueil ou réfugiés.

¹¹ Nations Unies (2008) : Protéger, Respecter et réparer : cadre pour les entreprises et les droits de l'homme, 7 avril 2008, doc. Nations Unies A/HRC/8/5, <http://www.reports-and-materials.org/sites/default/files/reports-and-materials/Ruggie-report-7-Apr-2008.pdf>